

Trop d'avions au-dessus de Paris ?

De plus en plus d'élus
et de Parisiens se plaignent
des nuisances aériennes
dans le ciel de la capitale

Marie Quenet

LES AVIONS grondent au-dessus de Paris. Et les élus tempêtent : « Dans le quartier la Chapelle, les habitants se plaignent du bruit la nuit, certains arrivent même à distinguer la compagnie d'aviation. Ce n'est pas possible que les avions respectent le seuil fixé ! », s'exclame Roxane Decorte, élue (UMP) du 18^e. « J'habite le 3^e, près de République, et j'entends très souvent les avions. Même à 3.000 mètres, cela fait un bruit énorme », estime Yves Contassot, l'adjoint

(Vert) chargé de l'Environnement.

Le Conseil de Paris a déjà voté plusieurs vœux visant à restreindre ou interdire le survol de Paris. En vain. Dans le quartier Louis-Blanc (10^e), Marianne continue à les entendre la nuit : « La première fois, je me suis demandé d'où venait ce grondement. » Près du canal de la Villette (19^e), Stéphane se dit gêné depuis un mois : « Cela paraît proche, on a l'impression qu'un camion passe dans la rue. »

De nombreux arrondissements sont concernés. Pour preuve, l'Observatoire du bruit, mis en place par la Ville, s'apprête à diffuser une synthèse sur le « bruit lié aux survols de Paris ». Et L'Advocnar*, l'association de défense contre les nuisances aériennes, compte de nouveaux membres.

« Aujourd'hui, on a 200 adhérents sur Paris, plutôt dans le 18^e, le 19^e, le 20^e et le nord du 17^e », témoigne Simone Nérome, la présidente. Une trentaine de mécontents se manifestent chaque semaine.

De fait, par vent d'ouest (soit 60 % du temps), on compte 100 à 150 vols quotidiens au-dessus de la capitale (selon la Direction générale de l'aviation civile, DGAC). Ces avions, qui ont décollé de Roissy, volent en moyenne à 3.300-3.500 mètres d'altitude. En toute légalité... Un arrêté de 1948 autorise en effet « les aéronefs de transports publics effectuant un service régulier et des avions militaires assurant un service de transport » à survoler Paris à plus de 2.000 mètres d'altitude.

Les dérogations, accordées par le ministère chargé de l'aviation civile ou par celui de la Défense, sont exceptionnelles. « Il y en a moins d'une dizaine par an », expli-

que Frédéric Perrin, conseiller technique au cabinet du préfet de police. Depuis le 11-Septembre, elles sont accordées au compte-gouttes...

Selon la DGAC, très peu d'avions ne respectent pas le plafond réglementaire : environ dix par mois. Et encore, « ce sont majoritairement pour des raisons météo ou sur instruction de la tour de contrôle, qui gère le trafic aérien ». Peu de pilotes passent donc devant le conseil de discipline. En juillet, par exemple, il n'y a eu qu'un seul PV pour 10 vols sous les 2.000 mètres.

Malgré tout, les Parisiens entendent les vrombissements. L'Observatoire du bruit l'a vérifié en février 2003, en réalisant une étude dans le quartier Montmartre. « On a mesuré des émergences sonores assez importantes, avec des pics de bruit pouvant atteindre 70 décibels dans des endroits calmes, explique Alexandre Puchly, le secrétaire général. A Paris, cela peut constituer une gêne la nuit ou dans des secteurs habituellement tranquilles. » D'autant que ces 2.000 mètres sont calculés par rapport au niveau de la mer.

Les vœux du Conseil de Paris ont-ils une chance d'aboutir ? « Avec l'interdiction de voler au-dessus de 2.000 mètres, Paris est déjà privilégiée par rapport aux capitales étrangères », réplique la DGAC. Avant d'ajouter qu'une « sanctuarisation de Paris poserait des difficultés majeures en termes d'organisation du trafic aérien ». Cela conduirait aussi à transférer les nuisances sur d'autres communes !

Le nombre de survols n'a pas augmenté selon DGAC, même avec la réorganisation de la circulation aérienne en mars 2002.

Pour diminuer les nuisances, plusieurs pistes sont explorées : interdiction des avions les plus bruyants, encadrement des vols nocturnes (car Roissy, contrairement à Orly, n'a pas de couvre-feu)... Mais cela reste insuffisant aux yeux d'Yves Contassot : « Il faut éviter que tout passe par Paris. On doit développer les vols internationaux à partir ou à destination des aéroports de province. »

L'Observatoire du bruit propose d'installer une station permanente pour enregistrer ce type de nuisances sonores, par exemple dans le 18^e.

*<http://advocnar.free>